

# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE SPÉCIALE BUDGET 2024 DU 12 DÉCEMBRE 2023

À une séance extraordinaire spéciale budget 2024 du Conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, le mardi 12 décembre 2023 à 19 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

## **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2023-12-23 À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu :

**QU'IL** soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

#### 2023-12-26

Il est proposé par madame Nathalie Jacob Appuyé par madame Kim Mongrain Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

### **ORDRE DU JOUR**

### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
- 3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
- 4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) année 2023-2024-2025
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

#### 2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2024.

#### 3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

#### 2023-12-27

**Il est proposé** par monsieur Michel Larivière Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 soient adoptées comme déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de fonctionnement de 3 106 953 \$ ainsi que des dépenses de fonctionnement de 3 106 953 incluant un transfert aux activités d'investissement de 29 750 \$ et des affectations totalisants 71 796 \$.



# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE SPÉCIALE BUDGET 2024 DU 12 DÉCEMBRE 2023

QUE les revenus d'investissement s'élèvent à 611 150 \$ et les dépenses à 1 036 500 \$. Pour équilibrer le budget d'investissement, le conseil prévoit de financer au moyen d'affectations de surplus, d'emprunt bancaire, du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière ainsi qu'une somme provenant du budget de fonctionnement pour un total de 425 350 \$.

QUE 46 796 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale pour l'exercice financier 2024.

QUE 61 000 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section aqueduc pour l'exercice financier 2024.

Adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2024-2025-2026

**CONSIDÉRANT** que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2023-12-28

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget Appuyée par monsieur Jocelyn Cossette Et résolu:

**QUE** le programme triennal des immobilisations pour les années **2024-2025-2026** est adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

### 5. Période de questions

Aucune question.

#### 6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2023-12-29

Il est proposé par monsieur Michel Larivière, Appuyé par madame Kim Mongrain Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19 h 6

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé / Monsieur Guy Veillette, Maire / Original signé / Monsieur Stéphane Bourassa, Directeur général et greffier-trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé / Monsieur Guy Veillette Maire et Président d'assemblée